

Les grandes fonctions de l'entreprise

Comptabilité - Métiers clefs pour la fonction externe

Ce cours vous est proposé par Véronique Pérès, Maitresse de conférences à l'Institut d'Administration des Entreprises, Université Côte d'Azur, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

1. La fonction comptable externe (complétez la phrase) :

- a. Est pilotée par des acteurs internes lorsqu'ils publient les comptes annuels en externe
- b. Est pilotée par des acteurs externes qui assurent une diffusion rapide et fiable des informations à tous les partenaires de l'entreprise
- c. Est pilotée par des acteurs externes indépendants qui permettent de vérifier la sincérité des informations comptables publiées

2. L'expert-comptable (complétez la phrase) :

- a. Est obligatoire dans les grandes entreprises
- b. Tient la comptabilité et établit les déclarations fiscales uniquement
- c. A un devoir de conseil envers l'entreprise

3. Le commissaire aux comptes (complétez la phrase) :

- a. Établit un rapport d'opinion pour les actionnaires et les tiers
- b. Est nommé par le conseil d'administration de l'entreprise
- c. Est obligatoire uniquement dans les grandes entreprises
- d. Tient la comptabilité et établit les comptes annuels

4. Un professionnel peut être expert-comptable et commissaire aux comptes (complétez la phrase) :

- a. Dans la même entreprise mais à des moments différents

- b. Oui, mais uniquement dans deux entreprises différentes : il sera expert-comptable dans l'une et commissaire aux comptes dans l'autre
- c. Non, cela est impossible

Références

Comment citer ce cours ?

Les grandes fonctions de l'entreprise - Comptabilité, Véronique Pérès, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.